

Chemins de fer—Loi

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Je m'en tiendrai donc là. Merci de m'avoir donné la parole. J'espère que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles acceptera l'amendement proposé et que ce sera là un nouveau point de départ.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, je souhaiterais que le sujet du projet de loi ne se limite pas à la Loi sur les transports. Malheureusement, l'homme a dû dépendre de la science pour beaucoup de choses, notamment pour se nourrir. Nous oublions parfois que, sans les progrès de la chimie, de la physique et des sciences, nous ne pourrions pas produire suffisamment de denrées sur ce continent pour nous nourrir. Nous dépendons donc des scientifiques pour nous donner les moyens de dispenser un grand nombre de services, notamment produire des denrées alimentaires. Nous en avons besoin pour la protection des forêts, comme le mentionnait mon collègue de Halifax. Nous en avons besoin en agriculture et aussi beaucoup dans le domaine qui fait l'objet de projet de loi à l'étude, à savoir l'entretien des emprises des voies ferrées. Nous en avons besoin à la maison si nous voulons nous débarrasser des mouches, en bref, dans tous les secteurs de notre vie.

Il est regrettable que nous ayons souvent été privés de certaines inventions ou créations scientifiques par les objections de certains extrémistes animés des meilleurs intentions. Il s'agit bien entendu de la sécurité de l'humanité. Lorsque l'on répond à un extrémiste—et je ne vise pas le député de Cowichan-Malahat-Les Îles—nous perdons quelque-chose dont nous avons grand besoin. On a réalisé de grands progrès dans l'application des pesticides. Ce qui nous manque encore terriblement, c'est un bon moyen d'éprouver un produit chimique pour prouver qu'il est inoffensif s'il est appliqué d'une certaine façon et à certaines doses.

J'ose espérer que lorsque le sujet sera renvoyé au comité des transports, tous les partisans de cette initiative songeront non seulement à l'application de pesticides sur les voies ferrées mais aussi à leur usage ménager, agricole et forestier. Nous avons dû nous abstenir d'utiliser des produits chimiques qui auraient pu être très avantageux pour nous. Dans certains cas, nous avons dû renoncer à utiliser un pesticide à cause d'un seul accident provoqué par une personne qui l'a appliqué sans lire l'étiquette ou sans le doser comme il se doit. Cette personne a peut-être sacrifié sa vie à cause de son étourderie. J'admets que ce n'est pas bien. Nous ignorons toutefois quelle méthode il faudrait employer pour l'application. Dans le domaine forestier scientifique, nous ignorons quelle doit être la grosseur des gouttelettes pour assurer l'application sûre et pratique d'un pesticide. Nous pouvons actuellement appliquer les pesticides par des moyens mécaniques pratiquement sans qu'ils se fassent déposer. On n'utilise toutefois généralement pas ces méthodes. Si on les utilisait pour la plupart des pesticides employés à l'heure actuelle, nous ne craindrions pas qu'ils se fassent déposer ailleurs.

Le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes sur différentes voies ferrées est prohibitif. Il faut par conséquent essayer de trouver une méthode sûre au moyen de pesticides. J'exhorte les députés à aller plus loin et à étudier le produit chimique, le diluant et la méthode d'application mécanique. Pouvons-nous faire comprendre au gouvernement que nous ne possédons tout bonnement pas les connaissances nécessaires pour utiliser en toute sécurité les pesticides au Canada pour améliorer le sort de toute la race humaine?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M. Forrestall propose, appuyé par M. Crosby:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des transports.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent des transports.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'URSS—LES INSTANCES AU NOM DE LA POPULATION JUIVE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'invoque l'article 45 du Règlement. Le 26 mars, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'il comptait aborder la question du sort tragique de nombreux Juifs vivant en Russie pendant son voyage dans ce pays. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a garanti qu'il comptait effectivement soulever ce problème important. En outre, il a pu tirer parti des consultations et des séances d'information qu'il a eues avec bon nombre de dirigeants de la communauté juive au Canada.